

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/09/2012

Réception par le Prefet : 10/09/2012

Publication : 14/09/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-8-8-3

Séance du vendredi 7 septembre 2012

PROGRAMME E258 LANGUE ET CULTURE REGIONALES DEVELOPPEMENT DES SITES BILINGUES (PREMIERE LISTE 2012)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-5 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général au Président du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2011-5-8-3 du 7 décembre 2011 relative au BP 2012 «Programme Langue et Culture Régionales»,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une subvention de 10 000 € à la commune de Buhl pour la construction d'un local supplémentaire destiné à la filière bilingue,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme E258, chapitre 204, fonction 28, nature 204142.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

**PROGRAMME E258
LANGUE ET CULTURE REGIONALES**

PROGRAMME 2012 - IMPUTATION CHAPITRE 204 - FONCTION 28 - NATURE 20414

MONTANT HORS TAXE DU PROJET 314 332 €

BP 2012 – AP 45 000 €

Commission Permanente	Bénéficiaire	Opération	Montant CP	Engagement AP
DSB00041	Commune de BUHL	Extension de l'école maternelle	10 000 €	10 000 €
		TOTAL	10 000 €	10 000 €